

**PANORAMA
ADMINISTRATIF
DE LA F.F.M.
DE 1913 à 1992**

(manquent les années 1962 à 1967)

par Paul SPERAT-CZAR

PANORAMA ADMINISTRATIF DE
LA F.F.M. DE 1900 À 1992
(MANQUENT ANNÉES 1962 À 1967)

PRÉSIDENTS

CHEVALIER DE KNIFF	1913-1925
M ^r LONQUEMARE	1926-1928
M ^r PEROUSE	1928-
M ^r BOUVET	-1968
M ^r LESUEUR	1968-1985
M ^r KERVILLA	1985-1989
M ^r MOUSIN	1989

Avant de nous livrer à une étude résumée des différents procès-verbaux des réunions de Comité, Sous-Commission Sportive et autres de l'UNION MOTOCYCLISTE de FRANCE depuis sa création (1913), tentons de présenter par ordre chronologique les manifestations sportives qu'elle organisa jusque vers 1939.

Il ne nous a malheureusement pas été possible de retrouver dans les archives de la F.F.M. les lieux précis de plusieurs de ces épreuves, notamment certains Grands Prix, les noms de leurs vainqueurs voire leurs moyennes en chacune d'elles. Ou si peu !

Le premier Grand Prix des Motocyclettes, incorporant Side-Cars et Cyclecars fut organisé en 1913 sur le Circuit de Picardie. Il fut disputé régulièrement après la guerre, mais en des lieux différents.

En 1914, un Concours International d'Endurance de Six Jours devait se disputer dans les environs de Grenoble, mais fut annulé suite aux événements. Il fut toutefois repris en 1920.

C'est en cette même année que l'U.M.F. recouvra son activité sportive en organisant les Grands Prix des Motocyclettes et Cyclecars sur le Circuit de la Sarthe, avec le concours de l'Automobile-Club de l'Ouest.

En 1921 furent créés les Concours d'Endurance de l'U.M.F. sur un petit circuit en forêt de Marly (ceci jusqu'en 1926) et également les Championnats de France Motocyclistes disputés annuellement.

1923 vit la création des Championnats de France de Tourisme, transformés l'année suivante en Brassards de Tourisme, puis définitivement en Coupes de France de Tourisme (1925)

En 1930, l'U.M.F. fut chargée par la Fédération Internationale des Clubs Motocyclistes (actuelle F.I.M.) de l'organisation des Six Jours Internationaux. Réunissant 88 concurrents, il se disputa autour de Grenoble sur des routes particulièrement difficiles, traversant la Suisse et l'Italie. 27 pilotes achevèrent sans pénalisation, remportant la médaille d'or.

C'est à partir de 1933 que l'U.M.F. étendit son action au Moto-Ball, pour créer un championnat dès l'année suivante.

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1937, l'U.M.F. organisa un grand rallye motocycliste vers Paris, auquel prirent part nombre de nombreux participants venus d'Angleterre, d'Autriche, de Belgique, de Danemark, de Hollande, de Suisse, de Tchécoslovaquie et de France bien entendu.

Il faut encore noter que dès 1926 plusieurs clubs affiliés à l'U.M.F. organisèrent des concours d'estafettes motocyclistes regroupant diverses équipes représentatives de différentes sections militaires motorisées.

EN 1939, 108 clubs affiliés regroupaient plus de 40.000 membres.

Année 1913

- L'UNION MOTOCYCLISTE DE FRANCE (U.M.F.) avait donc vu le jour le 7 Février 1913 dans les conditions dont on aura pris connaissance plus haut, c'est à dire sous la tutelle quasi absolue de l'AUTOMOBILE CLUB de FRANCE (A.C.F.)
 - Cette année-là ne fut point marquée d'initiatives ou de faits sensationnels, les différents procès-verbaux ne consignant que des décisions pour la plupart administratives.
 - C'est la Sous-Commission Sportive qui ouvrit le feu, le 13 Février, en proposant à l'A.C.F. les catégories admises à participer au Grand Prix 1913, à savoir :
 - pour les motocyclettes 350cc et 500cc.
 - pour les side-cars 500cc., 750cc. et 1000cc.
 - pour les cyclecars 750cc. et 1100cc.
 - Elle émit le voeu que le Grand Prix des motocyclettes soit disputé sur une distance de 350 kms, celui des side-cars et cyclecars sur 260 kms; le classement devant être effectué par catégorie. *(les classes étaient confondues en course)*
 - Les concurrents devront être munis d'une autorisation du constructeur de leur machine.
Pdt LONGUEMARE/A.C.F.
 - La Sous-Commission des Licences se réunit à plusieurs reprises ce même mois, puis en Mars et Avril, pour étudier plusieurs demandes de licences (constructeurs et concurrents), décider qu'elles seraient subordonnées au permis moto. Elle en délivra 150 environ.
Pdt LONGUEMARE/A.C.F.
 - La Sous-Commission Sportive revint à la charge, fin Avril, pour prononcer son arbitrage suite à une réclamation de la maison PEUGEOT contre le classement de l'épreuve Paris-Nice. L'un des chronométrateurs n'étant pas chronométrateur officiel de l'A.C.F., la Sous-Commission décida purement et simplement d'annuler le classement de l'épreuve. Elle décida d'autre part d'imposer l'emploi, dans toutes les courses, de disques numérotés de 30 cm. de diamètre, de plomber les carters au lieu de les poinçonner, se mit en quête d'établir une réglementation des records, se pencha enfin sur l'étude de règlements d'épreuves à venir.
Pdt LONGUEMARE/A.C.F.
 - La première réunion de travail du Comité de l'U.M.F. se tint le 7 Mai. Ses membres convinrent de confier à la Sous-Commission Sportive le soin de solutionner les questions de vérification des machines et le problème des silencieux, en même temps que l'étude d'une réclamation contre la maison R. GILLET pour publicité mensongère.
 - Le Comité décida qu'à partir de 1914 les machines d'une cylindrée supérieure à 500cc ne pourraient être admises que dans les courses de côte.
 - Il fut fait état de la situation financière accusant un excédent de recettes de l'ordre de 4366 frs.
 - Il fut rappelé que seuls les clubs affiliés à l'U.M.F. et à l'A.C.F. étaient autorisés à organiser des épreuves motocyclistes.
 - On convint d'une démarche à effectuer près du Ministère de la Guerre, en vue de la création d'un corps d'estafettes militaires.
 - Le Comité se prononça enfin sur la méthode à utiliser pour vérifier les dimensions des pneumatiques employés dans les épreuves : tolérance de 1mm pour les pneus de 50/55 et 2mm. pour les pneus de 60/65.
Pdt de KNIFF/A.C.F.
 - C'est le 16 Mai que la Sous-Commission Sportive décida d'infliger un blâme officiel et public à Mr R. GILLET pour publicité mensongère dans deux journaux spécialisés.
- 1er Octobre.- Comité de l'U.M.F.
- Le Comité accepte les demandes d'affiliation du M.C. de l'EST et de l'Autocycle Club de Marseille. La demande présentée par le M.C. FERROT sera étudiée ultérieurement.
 - Trois membres de la Sous-Commission Sportive sont désignés pour faire partie de la sous-commission chargée de l'organisation de l'épreuve internationale devant avoir lieu en 1914.

- Il est décidé que l'Assemblée Générale de l'U.M.F. aura lieu le 18 Octobre à l'A.C.F.
- Diverses lettres de réclamations émanant de compétiteurs seront retournées aux clubs organisateurs pour étude complémentaire.
- Un blâme officiel est infligé à la maison N.S.U. pour publicité mensongère lors du Grand Prix de l'A.C.F.
- Le Ministre de la Guerre a fait savoir qu'il a mis à l'étude le projet d'employer des motocyclettes dans les services de l'Armée.
- Moto-Revue s'offre à devenir l'organe officiel de l'U.M.F. Le Comité estime que la publication de cette revue est trop récente et qu'un organe bi-mensuel serait insuffisant comme journal officiel de la Fédération.

Pdt de KNIFF/A.C.F.

- 18 Octobre.- Assemblée Générale de l'U.M.F./Présidence Chevalier R. de KNIFF
Clubs représentés : Autocycle Club de France M.C. de Marseille
M.C. de l'Ain M.C. de Lyon
M.C. de Bordeaux M.C. de Nice
M.C. de Cannes M.C. du Nord
M.C. de l'Est Touring M.C. de France
M.C. de France

Le nombre des clubs affiliés ne dépassant pas le chiffre de 15 et chacun d'eux ne proposant pas plus d'un représentant dans le Comité, il n'y a pas lieu de procéder à un vote quelconque et les délégués présents sont nommés membres du Comité de l'U.M.F.

- Le nouveau Bureau devient ainsi constitué :

Président	R. de KNIFF/A.C.F.
V.-Présidents	G. LONGUEMARE/A.C.F. et J. BOUVARD/U.M.F.
Trésorier	A. LEHIDEUX/A.C.F.
Secrétaire	Ch. FOURREAU/A.C.F.

- Le nouveau Comité établit le calendrier prévisionnel pour 1914 comportant 24 épreuves : Critériums, côtes, circuits, records et le Grand Prix prévu pour être organisé en Champagne.
- Diverses réclamations sont étudiées, toujours au sujet de publicités douteuses, qui se voient confirmées ou sanctionnées. La maison René GILLET ayant récidivé se voit infliger une amende de 500 frs.
- Il est rappelé à tous les constructeurs qu'ils sont responsables de leurs publicités et que toute mention inexacte de performances les exposera aux pénalités prévues par le Règlement Général des courses de l'A.C.F.

29 Novembre.- Comité U.M.F.

- Blâmes officiels et publics encore à l'encontre de MMrs RONTEIX, VALLEE-PICAUD et VIOLLET-BOGEY pour publicité injustifiée. Désormais une sous-commission sera chargée d'examiner les dossiers de réclamations avant qu'ils ne soient transmis au Comité.
- Celui-ci prend connaissance du programme élaboré par la commission d'organisation des Six-Jours prévue entre Grenoble et Paris.
Les constructeurs seront invités à faire savoir à l'U.M.F. s'ils souhaitent faire partie de l'Equipe de France dans ladite épreuve en précisant les types de machine et les conducteurs qu'ils comptent engager.
- Plusieurs épreuves sont inscrites définitivement au calendrier 1914 sur la demande des clubs de Marseille, Lyon et du Touring M.C. de France.
- Le Grand Prix de Champagne sera finalement disputé sur le circuit de Rambouillet.

Pdt de KNIFF

Les 20 novembre 1913

12 Mars.- Comité de l'U.M.F.

- Le Règlement du Concours International des Six Jours est adopté.
- A partir du rapport établi par la sous-commission chargée d'étudier les réclamations, le Comité inflige un blâme officiel à l'Autocycle Club de Marseille et écarte trois coureurs non-licenciés du classement de la course Marseille-Monaco, ainsi qu'un nouveau blâme à M^{mes} VALLEE-PICAUD et ROUTEIX cumulant avec les deux précédents. Même sanction à la Maison MAGNAT-DEBON, toujours pour des questions de publicité intempestive.
- Différents changements de date au calendrier sportif sont acceptés.
- Le Comité prononce l'affiliation du M.C. Dauphinois.
- Il est question d'étudier la formation d'une sous-commission réservée aux constructeurs et d'accorder des médailles d'argent à deux clubs organisateurs de grandes épreuves (Touring Club de France et M.C. de Nice).
- Le M.C. de Lyon intéressé par l'organisation de courses sur piste se voit répondre que la "police de la course" est régie par les règlements de l'Union Vélocipédique de France, la qualification des coureurs et des machines demeurant du ressort de l'U.M.F.
- Une réglementation définitive de la publicité sera examinée lors de la prochaine réunion.

Pdt de KNIFF/A.C.F.

6 Avril.- Comité de l'U.M.F.

- Suite à une requête du M.C. de Lyon, le Comité décide que le vote par correspondance est limité aux questions mises à l'ordre du jour de la réunion et qu'il doit se faire par oui ou par non, sans discussions accessoires.
- Toujours en matière de publicité, un blâme est infligé à la Maison MORGAN, celui infligé à la Maison MAGNAT-DEBON est confirmé, suite à une réclamation de cette dernière. Un avertissement sera adressé à la Société PEUGEOT et à la Maison RUDGE quant à une insertion publicitaire dans un programme.
- Un pilote ayant couru sous un pseudonyme sans en avoir formulé la demande régulière près de l'U.M.F. est mis hors-course dans le Marseille-Monaco.
- Un différend de date entre le M.C. de Bordeaux et le Touring M.C. de France incite le Comité à étudier une réglementation des changements de dates lors de la prochaine réunion.
- Enfin les pilotes dont les demandes de licence accompagnées des droits sont en cours, ne sont pas autorisés à prendre le départ d'une épreuve.

Pdt SURCOUF/A.C.F.

10 Avril.- Comité de l'U.M.F.

- L'Autocycle Club de Marseille s'étant singularisé par plusieurs lettres adressées à l'U.M.F., le Comité considère comme inadmissible la conduite dudit club et le suspend jusqu'à la fin de l'année. Un communiqué sera remis à la Presse.
 - Il est décidé que les dates spécifiées dans le calendrier sportif ne pourront être modifiées en courant d'année sans le consentement de l'U.M.F. et après consultation des clubs intéressés organisant une épreuve dans un délai de 15 jours avant ou après la date proposée.
- La demande d'affiliation du M.C. Limousin est acceptée.
- Enfin c'est au tour de la Maison ALCYON de recevoir un avertissement pour publicité "insuffisante" suite au Circuit de Rambouillet.

Pdt SURCOUF/A.C.F.

8 Mai.- Comité de l'U.M.F.

- Le Comité adopte les propositions relatives à l'usage des motocyclettes dans l'Armée, soumises par le Chef d'Escadron BALLUT.
- La Sous-Commission chargée de contrôler l'organisation de la Coupe Internationale des Six Jours ira reconnaître le parcours à partir du 20 Mai. La demande formulée par l'Auto Cycle Union de réduire à 75 frs par véhicule le droit d'engagement pour les amateurs, le Comité maintient le chiffre de 100 frs initialement fixé.

est rejetée

- Suite au rapport de la Sous-Commission des Réclamations, une suspension d'un an est infligée à un concurrent du Paris-Nice. Une lettre d'avertissement sera adressée à MMrs GUERRY, BOURGUIGNON et MUNCH pour publicité irrégulière dans le journal L'AUTO.
- Le M.C. de REIMS se voit affilié à l'U.M.F.
- Une sous-commission est instituée chargée de présenter un rapport sur l'admission simultanée en course de motocyclettes solo, de side-cars et de cyclecars.

4 Juin.- Comité de l'U.M.F.

- Rappel de blâme à la Maison MORGAN quant à un article paru dans la Presse, mais rejet de la réclamation déposée par la Maison VIOLET-BOGEY contre la précédente suite à un différend les ayant opposées lors de deux meetings précédents.
- Une suspension de six mois est infligée à Mr COIGNET, suite à une altercation advenue entre lui et Mr LONGUEMARE, Vice-Président de l'U.M.F.
- Les itinéraires et ordre des départs des Six Jours sont adoptés. Les machines devront être munies de phares pour la traversée des tunnels qui seront éclairés, si possible, par le Comité d'organisation.
- Si les résultats du Circuit de l'Eure sont homologués, ceux de l'épreuve Paris-Rouen-Paris sont ajournés, le Touring M.C. de France semblant avoir commis des infractions au règlement.
- Le règlement de la journée des Records devant être organisée par l'Autocycle Club de France est homologué.
- A la suite d'un article paru dans le "Bulletin de la Fédération Motocycliste" (?) le Comité proteste contre les termes dudit article visant Mr SURCOUF et lui exprime sa sympathie.

Pdt SURCOUF/A.C.F.

25 Juin.- Comité de l'U.M.F.

- Un rappel au règlement sera adressé à la Société DOUGLAS à propos de l'attribution d'une coupe à la Société des pneumatiques HUTCHINSON et à la publicité faite autour, avant que l'épreuve ne soit disputée...
- Le règlement annexe du Concours d'Endurance des Six Jours est accepté.
- Le Comité donne son approbation à l'homologation des records du Kilomètre et du Mille courus à Achères le 14 Juin.

Pdt de KNIFF/A.C.F.

Le Comité et les Sous-Commissions de l'U.M.F. ne tiendront aucune réunion pendant la Grande Guerre.

3 Mai 1919.- COMITE U.M.F.

- Le Président évoque la mémoire des membres de l'U.M.F. disparus pendant la guerre et souligne les grands services rendus par la motocyclette aux Armées.
- La situation sportive est telle que le Comité décide de remettre à 1920 l'organisation d'une épreuve officielle par l'U.M.F. Il laisse toutefois aux clubs la faculté d'organiser des manifestations sous son patronage et d'en faire connaître les dates prévisionnelles au plus tôt.
- La situation financière présente un solde disponible de 6.000 frcs après le remboursement des droits d'engagement aux Six Jours, non disputés suite aux événements. Les cotisations-club versées pour l'année 1914 couvriront également l'année 1919. De même la licence 1914 sera valable jusque fin 1919. Enfin le Comité décide d'admettre la revue MOTOCYCLISME comme organe officiel de l'U.M.F. sous réserve que sa rédaction réponde aux desiderata de l'U.M.F. et ceci sans prendre d'engagement pour l'avenir.

Pdt R. de KNYFF/A.C.F.

29 Juillet 1919.- COMITE U.M.F.

- Démission acceptée de Mr/FENTON dont la maison qu'il représente ne s'occupe plus de motocyclettes. F.4.
- Nouvelle notification est faite au M.C. de MARSEILLE des inconvénients qui pourraient résulter de son attitude et des communiqués qu'il fait publier.
- La demande d'affiliation du M.C. PARISIEN est acceptée.
- MOFO-REVUE demande que son journal soit admis comme organe officiel de l'U.M.F. au même titre que MOTOCYCLISME. Cette demande est repoussée, l'exclusivité ayant été promise à ce dernier périodique.

Pdt R. de KNYFF/A.C.F.

28 Novembre.- ASSEMBLEE GENERALE DE L'U.M.F.

- Clubs représentés :

M.C. PARISIEN	M.C. de BORDEAUX
M.C. de NICE	MOTOCYCLE CLUB de FRANCE
M.C. de MARSEILLE	TOURING M.C. de FRANCE
M.C. de FRANCE	M.C. de MONTMARTRE
Excusés M.C. de LYON et M.C. du NORD de la FRANCE	
- Le nombre des clubs affiliés n'atteignant pas le quorum fixé aux statuts (15), tous les délégués désignés par ces clubs sont nommés membres du Comité de l'U.M.F.
- Suit immédiatement une réunion du Comité qui constitue ainsi son Bureau :

Président	Chevalier R. de KNYFF/A.C.F.
Vice-Présidents	G. LONGUEMARE/A.C.F.
	Marquis de LAREINTY THOLOZAN/M.C. de FRANCE
Trésorier	M. LEHIDEUX/A.C.F.
- Sont nommés les membres des Sous-Commission Sportive et des Réclamations.
- Le calendrier sportif 1920 est arrêté, lequel prévoit 23 épreuves dont le Grand Prix de l'U.M.F. qui sera organisé conjointement avec l'AUTOMOBILE CLUB de l'OUESL.
- La Sous-Commission Sportive étudiera son règlement ainsi que celui du Concours d'Endurance des Six Jours remis en question après son annulation en 1914, et également celui de PARIS-NICE.
- La demande d'affiliation présentée par l'Amicale des Anciens Motocyclistes Militaires est acceptée. Elle pourra désigner un délégué au Comité.
- Le Comité décide que les dames ne pourront prendre part aux épreuves qu'en tant que passagères ...
- Enfin les réclamations du M.C. de LYON et de la maison TRIUMPH sont renvoyées à la commission ad-hoc pour étude.

Pdt R. de KNYFF/A.C.F.

11 Décembre.- COMMISSION SPORTIVE

- Le M.C. de NICE est invité à modifier et à compléter le règlement du PARIS-NICE sur plusieurs points :
 - Suppression du concours de propreté et de l'examen final,
 - Report des points sur la régularité et les concours de freins prévus en palier, en côte et en descente,
 - les chaînes et les maillons seront poinçonnés ainsi que les agraffes des courroies,
 - Les paquets de pièces détachées devront être présentés à toute réquisition des commissaires etc...

Une épreuve très courte de démarrage sur 100 ou 200 m. avec moteur froid sera organisée un matin à la sortie du parc fermé.

Pdt G. LONGUEMARE/A.C.F.

16 Décembre.- COMMISSION SPORTIVE

- La Commission revient sur le Règlement du PARIS-NICE exigeant d'ajouter à la liste des pièces plombées ou poinçonnées, déjà prévue, le châssis du side-car et ses attaches de ressort.

Dix points seront affectés au concurrent ayant fait le meilleur temps par catégorie dans l'épreuve de départ à froid. Les suivants perdront un point par place.

Les départs seront donnés "arrêté", avec moteur en route facultativement.

Les concurrents éliminés ne pourront pas suivre l'itinéraire avant un délai de 6 heures après le départ du dernier coureur régulièrement en course.

Pdt G. LONGUEMARE/A.C.F.

Année 1920

10 Janvier.- COMITE

- A propos du Grand Prix de l'U.M.F. 1920, le Comité décide d'adopter le règlement établi pour l'épreuve de 1914, mais en le modifiant comme suit :
 - Il sera ouvert aux motocyclettes de 250cc, 350cc et 500cc. ainsi qu'aux cyclecars de 750cc. et 1100cc.
 - La distance à parcourir sera de 480 kms pour les motocyclettes de 500cc., de 430 kms pour les 350cc et de 380 kms pour les 250cc et les cyclecars toutes catégories.
 - Moitié du droit d'engagement sera versé à l'Automobile Club de l'Ouest pour les frais d'organisation. Le surplus - déduction faite des frais de l'U.M.F. - sera affecté en prix aux gagnants.
- L'épreuve sera courue le 28 Août au lieu du 7 Juillet.
- Mr G. FENTON est désigné pour représenter l'U.M.F. au Congrès de la F.I.C.M. prévu à Londres le 22 Janvier
- Avertissement à Mr PSALTY sur réclamation de la Maison TRIUMPH.
- Annulation des résultats du Circuit des Quatre Départements, suite aux irrégularités commises par le M.C. de Lyon, organisateur... mais attribution toutefois à ce dernier club d'une subvention demandée de 200 frcs au vu de la qualité d'ensemble de ses épreuves.
- Le M.C. de Marseille pourra organiser son Grand Prix à la date du 16 Mai. Par contre le Touring M.C. de France devra choisir une autre date que celle du 20 Juin, cette dernière étant déjà retenue par le M.C. Bordelais

Présidence LONGUEMARE/A.C.F.

5 Mars.- COMMISSION SPORTIVE

- Adoption provisoire du texte du Règlement des Six Jours qui devra toutefois supporter une seconde lecture lors d'une prochaine réunion.

Présidence LONGUEMARE/A.C.F.

10 Mars.- COMMISSION SPORTIVE

- Adoption par la Commission, avant celle du Comité, du texte définitif du Règlement du Concours d'Endurance des Six Jours.
- Une mise en demeure de fournir sous bref délai les feuilles de contrôle du Paris-Nice, nécessaires à l'examen des nombreuses réclamations motivées par cette épreuve, est adressée au M.C. de Nice, club organisateur.

Présidence LONGUEMARE/A.C.F.

24 Mars.- COMITE

- Le Comité se saisit de l'affaire du Paris-Nice à propos de laquelle il a été impossible d'obtenir les documents réclamés par la Commission Sportive. Il s'avère que le M.C. de Nice n'a été qu'un prête-nom, le véritable organisateur étant en fait le rédacteur en chef de la revue MOTOCYCLISME. En conséquence de quoi l'épreuve est annulée, toute publicité interdite à son sujet et une sanction grave sera prise à l'encontre du club, invité à fournir ses explications le 7 Avril.